

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 Septembre 2018

Conseillers présents : MM. JORET, BENARD, CHEVAUCHEE, COMONT, HAUZAY, CHERON, LE BOURHIS, F. VALLEE, S. DELHOMME, G.JOUEN, Mmes C. RAY-DEPIERRE, N. DELAVIGNE, P. CHIAPPE, M.MOY, T. LE COROLLER

Absents : J. DEPIERRE pouvoir à C. Ray-Depierre
M. COLLEDANI-GALPIN pouvoir à F. Bénard

Absents non excusés : M. CUVELIER, M. MONNOT

Mr le Maire informe de la démission de Mme LASNIER Christine, Mr Gilbert Jouen siègera désormais au conseil municipal.

PROPOSITION D'EVOLUTION DES COMPETENCES EPN AU 1^{ER} JANVIER 2019 :

Certaines compétences exercées aujourd'hui par Evreux Portes de Normandie sont des compétences exercées auparavant par l'ex CCPN et qui demeureraient exercées sur ce seul territoire.

C'est le cas de l'Enfance/Jeunesse et des animations thématiques dans les bibliothèques municipales, dont il avait été convenu, lors des travaux préparatoires à la fusion, que leur devenir serait fixé dans les deux années suivant la création d'EPN.

Il est aujourd'hui proposé de ne pas reprendre ces deux compétences à l'échelle du territoire communautaire et donc, qu'EPN les restitue aux communes de l'ex CCPN.

Par ailleurs, il est proposé de créer une nouvelle compétence communautaire facultative pour la gestion des équipements touristiques. En effet, à ce jour, aucune compétence ne formalise officiellement la gestion par EPN de ses équipements touristiques. Ceux-ci n'entrent pas légalement dans la compétence obligatoire « promotion du tourisme ».

Aussi est-il proposé de régulariser cet état de fait, en créant spécifiquement une compétence facultative pour la gestion de nos équipements touristiques, compétence libellée ainsi qu'il suit :

« Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques, de loisirs et d'hébergement suivants :

- aires de camping-car existantes et à venir
- le site de loisirs de la Porte Nature à la Couture-Boussey
- le Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie (Gauville/parville)
- le site de loisirs et d'hébergement du Parc du Breuil (Miserey)
- les itinéraires touristiques inscrits au Schéma communautaire des itinéraires doux : voies vertes, chemins doux et chemins de randonnées d'intérêt touristique ».

Cela sous-entend que tout nouvel équipement devra faire l'objet d'une procédure de modification des statuts d'EPN pour son intégration dans cette compétence. Cela ne concerne pas les itinéraires touristiques précités dans cette nouvelle compétence, qui seront listés dans le futur Schéma communautaire des itinéraires doux qui comportera plusieurs parties : les voies vertes, les chemins doux et les chemins de randonnées d'intérêt touristique. Ce Schéma sera délibéré et actualisé par le seul Conseil communautaire.

Il est donc aujourd'hui proposé de faire de nouveau évoluer les compétences d'EPN à compter du 1er janvier 2019.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 5 abstentions émet un avis favorable à l'évolution des compétences d'EPN.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune d'Arnières sur Iton dotée d'un plan de prévention des risques naturels est dans l'obligation de réaliser un plan de sauvegarde déterminant les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Celui-ci établi en 2009 a été remis à jour et adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

DOSSIER GUINTOLI – DEPOT DE TERRE

Le maire rappelle qu'une consultation publique a lieu du 3 au 30 septembre concernant le dossier de dépôt de terre sur les parcelles ZD 16, 17, 18, 77 et 78 zone A du PLU, par la société Guintoli.

Au vu du dossier, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à ce dossier pour les raisons suivantes :

- L'avenant n°1 n'a pas été soumis à l'approbation du conseil municipal,
- La convention a été signée sans précision sur les délais, les tonnages, la durée d'exploitation ainsi que l'origine des déchets inertes,
- Il est fait référence dans le dossier au POS et non au PLU approuvé le 10 avril 2018 et rendu exécutoire le 15 juin 2018,
- Existence de fortes nuisances pour les riverains,
- La cohabitation de circulation entre les engins de chantier et les automobilistes, sur la bretelle d'accès au chemin Pottier, apparaît dangereuse. La DREAL a fermé le chemin Pottier pendant 18 mois afin d'éviter cette situation,
- La route au fond du vallon se trouve auprès d'un chemin dédié aux déplacements doux. Des piétons et des cyclistes y circulent (risques d'accidents). Ce chemin est à proximité d'une ZNIEFF et d'une zone Natura 2000. Ce chantier dénature le paysage.
- Depuis l'ouverture du chantier de la déviation Sud-Ouest, la commune et particulièrement ses habitants ont subi des nuisances (poussières, bruit, débit d'eau, vibrations...), d'où une opposition légitime des habitants à ce dossier,
- L'ensemble des conseillers municipaux est convaincu d'avoir été trompé sur la réalité du dossier : une convention de quatre pages (en 2015) pour un dossier administratif de 31 chapitres en Août 2018.

- Les habitants sont mécontents. Ils sont prêts à manifester dans la rue et aussi troubler l'ordre public.
- Il y a un risque de pollution potentiel. Ce site est proche d'une zone de captages des eaux potables.

Mr le Maire explique que les élus ont été trompés sur la finalité de ce dossier.

Mr Joret demande dès son retour de congés un rendez-vous avec Mr le Préfet afin d'échanger et de faire invalider ce dossier. Mr Comont et Mme Ray-Depierre expliquent qu'il serait nécessaire de prendre conseil auprès d'un avocat. Un courrier sera rédigé et distribué aux arniérois expliquant la position du conseil municipal sur ce dossier.

PROPOSITION FINANCIERE D'EAD POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU BOURG :

Une étude d'aménagement de l'entrée de bourg et du centre-bourg avec le maintien d'un commerce est en cours avec le concours du CAUE. Afin de pouvoir avancer sur ce sujet et demander un financement au titre du contrat de ruralité, il faut un dossier de faisabilité chiffré. EAD propose une étude qui correspond à ces éléments pour un montant TTC de 8 430 euros.

Cette proposition est validée à l'unanimité, et le conseil municipale autorise le maire a signé les documents s'y afférents.

DOSSIER LANIEPCE – CHOIX D'UN AVOCAT

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un riverain de la route de Conches qui demande par lettre recommandée la pose d'un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h, a déposé une requête auprès du tribunal administratif car le Maire ne lui a pas répondu.

Sur les conseils de l'assistance juridique de Groupama, le maire demande l'autorisation de choisir un avocat, en l'occurrence Maître Xavier HUBERT et de régler les honoraires qui s'élèvent à 1 600 euros.

PRESENTATION PAR LE CAUE DU DOSSIER CONCERNANT LE MAINTIEN DU COMMERCE

Le CAUE présente le dossier sur l'aménagement de l'entrée du bourg et le maintien du dernier commerce de la commune. Afin de pérenniser ce projet, il faudra étudier le stationnement, la circulation et la sécurisation des piétons, une nouvelle construction peut être envisageable tout en préservant l'alignement du bâtiment afin de l'intégrer au bâti existant.

Ce commerce et le terrain sont à vendre, la municipalité se propose de saisir cette opportunité. La commune peut demander à l'EPFN de se porter acquéreur et ainsi prendre le temps d'affiner ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire nous informe que cet été le centre aéré CIGALE à Arnières, a accueilli en moyenne 20 enfants par jour. La fréquentation du centre Cigale a atteint 40 enfants sur la dernière semaine d'Août.

- Mr Bénard explique que la SNCF demande un avis du conseil municipal pour l'implantation d'un pylône aux abords du chemin Pottier. Cette antenne est un relais de radiocommunication dédiée à la SNCF qui permet de faciliter la communication interne. Le conseil municipal n'est pas favorable et demande que ce pylône soit implanté près du tunnel de Navarre.

- Mr Bénard informe que EPN prépare le dossier d'appel d'offre pour les travaux du pont de La Grosse Aulne et que la 2^{ème} phase des travaux rue Félix Doucerain débuteront le 1^{er} Octobre.

- Mr Joret informe que la fin des travaux d'enfouissement sur le haut de la rue Grande sont prévus en 2019.

- Le maire demande auprès du service voirie d'EPN que le chemin de la Forêt et le chemin des Rabasses soient aménagés en tant que cheminement doux.

- F.Vallée demande que des bandes de guidage soient posées sur les passages piétons rue Félix Doucerain.

- G.Jouen demande que les trous chemin des noisetiers soient rebouchés.

- Mme Delavigne et Mr Bénard ont participé à la commission finances EPN, et expliquent qu'un projet de remplacement des compteurs d'eau et aussi la mise en place d'une facturation mensuelle établi par le groupe SUEZ est à l'étude.

- Une commission communale finances est fixée au mercredi 17 octobre à 18 h 30.

- Prochain Conseil Municipal : Lundi 5 novembre 2018 à 20 h

